

## IMPORTANT CENTRAGRI OCCITANIE COMMUNIQUE

En tant qu'adhérent connaissez-vous l'ensemble des services de votre Centre de Gestion Agricole Agréé Centragri Occitanie ?

C'est bénéficier de nos services spécifiques sur la gestion de l'exploitation agricole accompagné de collaborateurs spécialisés, une équipe à votre écoute pour répondre à vos interrogations sur les aspects juridiques, fiscaux et réglementaires.



- **une sécurité fiscale** à travers les examens de cohérence et vraisemblance réalisés sur les documents comptables que vous nous fournissez : liasses fiscales + annexes réceptionnées)
- **Une réduction d'impôt** pour frais de tenue de comptabilité dans la limite de 915 € /an réservée aux entreprises optant pour le régime réel simplifié d'imposition.
- **L'abonnement à la revue info agricole** éditée par notre fédération (5 numéros /an)
- **Un dossier de gestion** annuel
- Des **statistiques professionnelles** régionales, départementales et nationales
- Des **barèmes techniques** (prix de revient, coûts matériels, barèmes des avances aux cultures et autres repères économiques)
- L'accès à **des journées de formation** ou d'information en présentiel ou en distanciel
- Une **veille régulière** du monde agricole et des différents dispositifs d'accompagnement à travers nos newsletters mensuelles
- Un **examen de conformité fiscale** optionnel, tout adhérent peut en faire la demande.

Services inclus pour une cotisation annuelle de  
190.00 € HT/an

(soit : 15.83 €/mois pour bénéficier de tous les services ci-dessus.

Centragri s'efforce de répondre à vos questions ou de vous orienter vers des professionnels spécialisés en synergie avec votre cabinet d'expertise comptable

Chaque exploitation est unique, les besoins sont différents et nous devons en tenir compte ;

C'est pourquoi, nous avons mis en place des services supplémentaires axés sur de l'accompagnement individuel ;

Nous proposons à nos adhérents agriculteurs, sur présentation d'un devis si votre cabinet d'expertise comptable ne s'en charge pas, un accompagnement sur :

- les dossiers subventions,
- les dossiers aides PCAE, FAM...
- les aides conjoncturelles,
- les dossiers difficultés, calamités, crises,
- les marges et seuils de commercialisation,
- les projets : diversification,
- l'autorisation d'exploiter,
- un budget de trésorerie, prévisionnel économique....
- la déclaration PAC,

**Ces différents dossiers sont proposés en étroite collaboration avec votre cabinet d'expertise comptable.**

**CENTRAGRI est présent aux côtés des exploitants agricoles depuis plus de 40 ans ; La qualité et le sérieux de notre organisme n'est plus à prouver.**

Profitez de services supplémentaires adaptés à vos besoins à  
un coût préférentiel,

N'hésitez pas à nous contacter : [info@centragri.asso.fr](mailto:info@centragri.asso.fr)